

Le Concile Vatican II, une boussole pour notre temps

Textes et références disponibles
sur www.aletheiaveritas.fr (Menu : Vatican II)

Préambule.

Introduction : A propos de l'expression « une *boussole* pour notre temps ».

- a. Une image de Jean-Paul II, reprise par Benoît XVI le 12 octobre dernier.
- b. Témoigner d'un *sens* — une signification et une orientation — « dans le monde de ce temps ».
- c. *Indiquer* un sens, dans le respect de la *liberté de conscience* de chacun.
- d. Un repère fondamental du Concile : l'appel universel à la sainteté dans l'Eglise.

I. Vatican II : un événement et un texte dans une époque de mutation.

1. Le 21^{ème} concile œcuménique (11 octobre 1962 – 8 décembre 1965)

- a. *Œcuménique*, c'est-à-dire *qui concerne toute la terre habitée*.
- b. Un concile profondément traditionnel et pourtant différent des autres.
- c. Une belle articulation entre *le pape*, successeur de Pierre, et *les évêques*, successeurs des Apôtres.

2. Le contexte et les intuitions qui ont porté le deuxième concile du Vatican.

- a. Les redécouvertes du 19^{ème} siècle et de la première moitié du 20^{ème} siècle.
- b. Le drame de l'humanisme athée... dans une société en mutation.
- c. Le mouvement liturgique.
- d. La guerre froide, dans un monde coupé en deux.

3. Le concile Vatican II : un événement toujours actuel et une série de textes à recevoir.

- a. La *préparation* et la *tenue* du concile « font partie » du concile...
- b. 4 Constitutions, 9 Décrets, 3 Déclarations. On peut trouver l'esprit du concile en lisant les textes...
- c. La *réception* et la *mise en œuvre* du concile « font partie » du concile...

4. Le geste de parole et d'adresse réalisé par la constitution pastorale *Gaudium et Spes*.

- a. Une volonté de dialogue avec le monde de ce temps.
- b. Un jeu d' « adresse ».
- c. Un regard d'espérance sur le monde, sans compromission.

II. Quatre point cardinaux pour nous orienter avec la boussole du concile.

1. La Liturgie : Constitution sur la Sainte Liturgie [*Sacrosanctum concilium*]

- a. Les célébrations liturgiques sont des oeuvres du Christ lui-même, qui est prêtre, et de son Corps qui est l'Eglise.
- b. La liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Eglise, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu.
- c. Il faut viser une participation pleine, consciente et active des fidèles laïcs aux célébrations liturgiques.

2. L'Eglise : Constitution dogmatique sur l'Eglise [*Lumen gentium*]

- a. Le mystère de l'Eglise prend sa source dans le dessein du Père qui veut sauver tous les hommes. Elle est le temple de l'Esprit saint et le Corps du Christ, à la fois visible et spirituel.
- b. L'Eglise est le peuple de Dieu, qui rassemble tous ceux qui sont devenus fidèles du Christ en recevant les sacrements de l'initiation chrétienne — le baptême, la confirmation et l'Eucharistie. Les laïcs, les diacres, les prêtres et les évêques : tous sont appelés à la sainteté.
- c. Il existe un sacerdoce commun à *tous* les fidèles du Christ. Par le sacrement de l'ordre, les fidèles du Christ ordonnés sont mis à part mais pas à l'écart, au sein du peuple de Dieu.

3. La Parole de Dieu : Constitution dogmatique sur la Révélation [Dei Verbum]

- a. Dieu a voulu se révéler aux hommes. Il nous a parlé en son Fils.
- b. La sainte Tradition et la sainte Ecriture jaillissent d'une source divine identique.
- c. Tous les fidèles du Christ sont invités à la lecture fréquente de la Bible.

4. L'homme et ses deux cités : Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps [Gaudium et Spes]

- a. La vocation humaine trouve son sens dans le Christ.
Dans l'Eglise, nous trouvons l'authentique révélation du visage du Christ.
- b. On peut se tourner résolument vers l'homme, sans tomber dans l'anthropocentrisme.
- c. Il faut rechercher une juste articulation entre cité céleste et cité terrestre.

III. La réception du concile Vatican II pour annoncer l'Evangile dans notre temps.

- un acte de foi en l'Esprit Saint, à l'œuvre dans l'Eglise
- un acte d'intelligence de la tradition du dépôt de la foi.

1. Trois principes de base pour bien recevoir le concile aujourd'hui.

- a. La réception dans la foi est nécessaire à tout travail d'interprétation.
- b. Le travail d'interprétation est toujours à reprendre.
- c. « Ce qui est important, c'est la reliure. »

2. Savoir rendre compte d'une « réforme dans la continuité », dans un monde qui change beaucoup.

- a. Dépasser les oppositions en considérant la signification historique de Vatican II.
- b. Nouveaux espoirs, nouvelles angoisses...
- c. « Un enseignement de caractère surtout pastoral. »

3. Nous référer aux 4 points cardinaux pour nous orienter dans le dialogue et la réconciliation.

- a. Dialoguer avec les religions non chrétiennes, sans oublier que l'Eglise est le sacrement du salut.
- b. Rechercher la réconciliation avec nos frères séparés, en approfondissant notre relation à l'Esprit Saint.
- c. Revenir aux fondamentaux de la vigile pascale et des sacrements de l'initiation chrétienne.

Conclusion : « Vivre en laïc », le témoignage d'une chrétienne « de notre temps ».

Vatican II : 4 Constitutions, 9 Décrets, 3 Déclarations élaborés à l'occasion de 4 sessions

4 DÉCEMBRE 1963

- Constitution sur la sainte Liturgie (SL) [*Sacrosanctum concilium*]
- Décret sur les moyens de communication sociale (MCS) [*Inter mirifica*]

21 NOVEMBRE 1964

- Constitution dogmatique sur l'Eglise (LG) [*Lumen gentium*]
- Décret sur les Eglises orientales catholiques (EO) [*Orientalium Ecclesiarum*]
- Décret sur l'œcuménisme (DŒ) [*Unitatis redintegratio*]
- Décret sur la charge pastorale des évêques dans l'Eglise (CPE) [*Christus Dominus*]
- Décret sur la rénovation et l'adaptation de la vie religieuse (VR) [*Perfectae caritatis*]
- Décret sur la Formation des Prêtres (FP) [*Optatam totius Ecclesiae renovationem*]
- Déclaration sur l'éducation chrétienne (EC) [*Gravissimum educationis momentum*]
- Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes (RNC) [*Nostra aetate*]

18 NOVEMBRE 1965

- Constitution dogmatique sur la Révélation divine (RD) [*Dei Verbum*]
- Décret sur l'apostolat des laïcs (AL) [*Apostolicam actuositatem*]

7 DECEMBRE 1965

- Déclaration sur la liberté religieuse (LR) [*Dignitatis humanae*]
- Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise [*Ad Gentes divinitus*]
- Décret sur le ministère et la vie des prêtres (PO) [*Presbyterorum ordinis*]
- Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps (GS) [*Gaudium et spes*]